

Avis proposés

Avis N°1

Le CHSCTA , conformément à l'arrêté du 27 novembre 2015, demande qu'au titre de l'année scolaire 2020-2021, soit prise en compte et accordée l'intégralité des demandes de transformation en volume horaire hebdomadaire exprimée par les organisations syndicales pour les CHSCT(s) de l'académie.

Avis N°2

Les mesures annoncées par le gouvernement visant à renforcer les mesures contre l'épidémie à l'école mettent à l'index l'Éducation Physique et Sportive. Vu les conditions météorologiques actuelles en Franche-comté, cette décision revient à supprimer purement et simplement l'apprentissage des activités physiques, sportives et artistiques de l'EPS pour les élèves.

Le CHSCTA de l'académie de Besançon demande que:

Les accès aux gymnases et lieux couverts soient rétablis et que pour ce faire les cours d'EPS puissent être organisés à demi-effectif avec des activités de faible intensité et port d'un masque si la distanciation physique nécessaire n'est pas possible.